Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 037-213700180-20260521-DEL_210526_05-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre-et-Loire
Commune de BALLAN-MIRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mai 2026

Date de la convocation du Conseil municipal : 13 mai 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 23
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de votants : 28

L'An Deux Mil Vingt Six, le Vingt et un Mai, à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune de BALLAN-MIRE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Laure JAVELOT, 1ère Adjointe au Maire.
La séance est publique.

Etaient présents : MM. CHAILLOUX, JAVELOT, LE GOFF, METAY, FERIAL, LOGEAIS, PASQUIER, DESCROIX, JEGO, DESNOUX, LICHERON, JAHAN, RICHET, MARCHAND, LOUVEAU, DONNEAU, POISSON, FOUGERE, ANDRE, DE BABO, JANER, BRICE, GONNEL

Etaient excusés : MM. : GOUJON, FANDANT, TIEURCELIN, RUTARD, DEZE

Ces Conseillers avaient donné respectivement pouvoir à : MM. : CHAILLOUX, DESCROIX, LOGEAIS, JAVELOT, POISSON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer. M. le Maire ouvre la séance.

A été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire : Mme Brigitte DONNEAU

Délibération n° 05 : Etat des formations des élus – Année 2025

Selon l'article 2123-12 du CGCT, les élus ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions et précise qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des élus, financées par la Collectivité, est annexé au Compte Administratif et qu'un débat annuel a lieu sur la formation des élus.

Au cours de l'exercice 2025, il n'y a pas eu de formations des élus.

Conformément à l'article 2123-12 du CGCT, les élus prennent acte qu'il n'y a pas eu de formations des élus sur l'exercice 2025.

Participant	Prestataire	Objet	Montant
		NEANT	
		Total	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
- PREND ACTE de l'état des formations des élus pour l'année 2025.

Vote :
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Secrétaire de séance
Brigitte DONNEAU

Le Maire
Thierry CHAILLOUX

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 037-213700180-20260521-DEL_210526_05-DE